

2024-073

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

## DÉLIBÉRATION N°2024-09-09-55 CONSEIL MUNICIPAL du 09 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 02 septembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 07

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absente excusée : Lauriane MOINE donne procuration à Monique ALLEGRE ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Décision modificative n°01 – Budget Eau et Assainissement 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget eau et assainissement.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'exploitation d'un montant équilibré à 0 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

• **Décide** d'approuver la décision modificative n°1 sur le budget de l'eau et assainissement, présentée par compte :

E X P L O I T A T I O N	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
	6378	Autres taxes et redevances	- 1 100.00 €	
701259	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance prélèvement ressource en eau	1 100.00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

VOTE : 6 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
Monique ALLEGRE



Le Maire  
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 10 SEP. 2024  
Affiché le 10 SEP. 2024